

## Un nouveau lieu de nidification pour la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) dans le vallon de Cergnement



Photo 1 : Pie-grièche écorcheur ,BirdLife, 2020

### 1 Introduction

Dans le cadre encore préservé du vallon de Cergnement à Gryon se trouve la maison d'été du poète vaudois Juste Olivier et de son épouse. L'association Caroline et Juste Olivier à Cergnement-Gryon a été créée en 2020 afin de conserver et mettre en valeur durablement le patrimoine de ce lieu chargé de poésie. En se penchant sur les écrits du poète Juste Olivier on découvre son attachement pour la région et cette nature unique, dure et sauvage des Alpes vaudoises (Olivier, 1855).

En 2020 le groupe ornithologique des Ormonts (GODO) a dressé un bilan de l'état du patrimoine naturel de la propriété des descendants de Juste et Caroline Olivier. 22 mesures ont été identifiées afin de permettre la conservation et l'amélioration de la valeur biologique de chacun des milieux présents sur le domaine du Cergnement (annexe 8.1). Une des mesures consiste à planter quelques touffes d'églantiers afin d'améliorer l'offre pour les oiseaux des buissons dont la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et les inciter à venir s'installer durablement à Cergnement.

La pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) est un oiseau protégé, inscrit sur la liste rouge suisse des espèces menacées, et prioritaires en Suisse (Knaus, et al., 2018).

Cette espèce migratrice est présente en altitude dans les Alpes vaudoises selon les informations transmises par les membres du GODO.

« Cette espèce a besoin de buissons épineux pour nicher et de prairies maigres abritant beaucoup d'insectes pour se nourrir. Afin d'assurer le maintien d'une population de pies-grièches écorcheurs, ces éléments doivent être présents dans le paysage en quantité et en qualité suffisantes » (BirdLife, FiBL, 2020).

## 2 Descriptif du projet

Il est proposé de permettre à la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) de s'installer durablement dans les pâturages extensifs du vallon de Cergnement en recréant deux zones de buissons épineux utile à la nidification de cette espèce sur le terrain de la famille Ogliati à Cergnement (Figure 1).



Figure 1 : Vue sur une partie des pâturages de Cergnement, été 2021

### 2.1 Plantation de la zone de buissons épineux

Dans son rapport François Estoppey présente les différents objets naturels présents sur le domaine de Cergnement. Il est proposé d'intégrer deux zones de buissons épineux dans les pâturages extensifs du domaine (annexe 8.1).

Deux touffes d'églantiers, séparées l'une de l'autre d'au moins 50 m, permettra d'avoir durablement deux couples de pies-grièches écorcheur sur cette parcelle.

Sur une surface de 21 m<sup>2</sup> (7m x 3m) il est proposé de planter 12 plantes d'églantier (*Rosa canina*) sur 2 rangées à une distance d'1 mètre et 2 plantes d'épines noires (*Prunus spinosa*) (Figure 2).

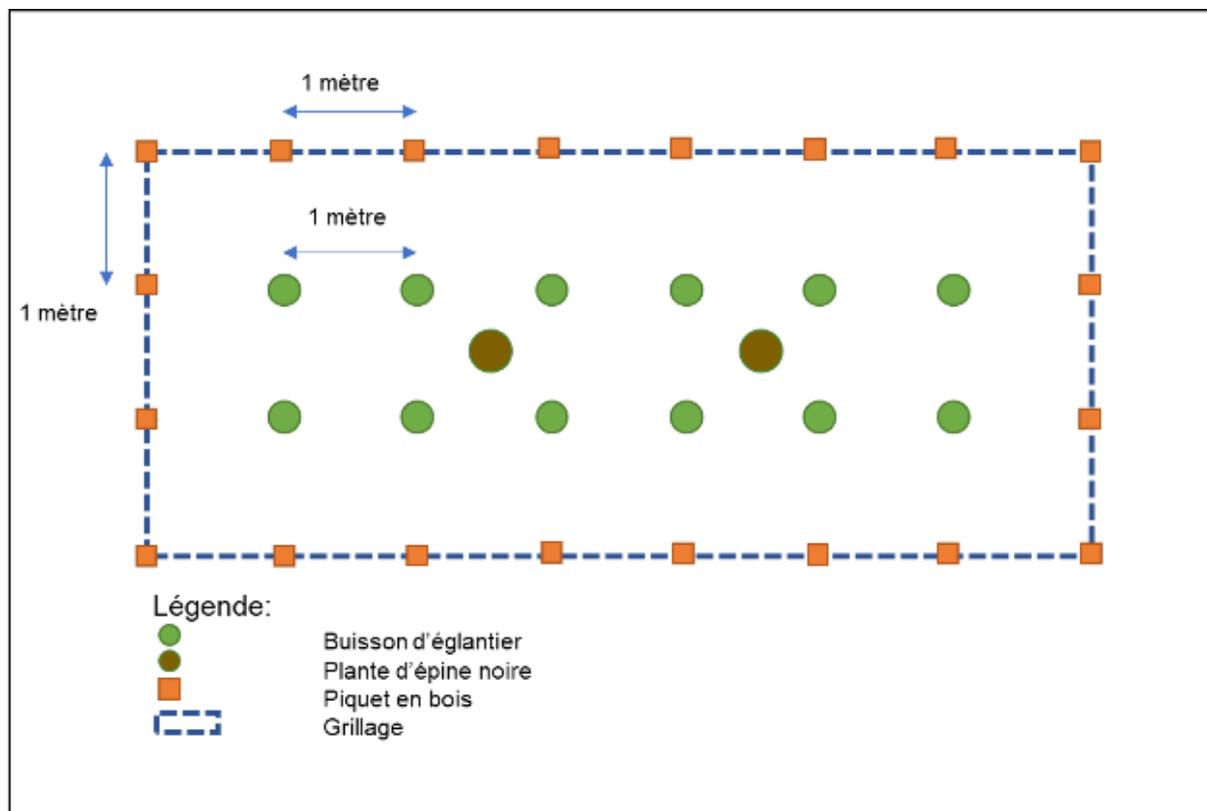


Figure 2 : Schéma de plantation d'une zone de buissons épineux

2 zones de buissons épineux seront donc plantées. Elles devront être protégées d'un troupeau de génisses. Il s'agit de jeunes bêtes très vives et présentes toutes la période d'estivage sur la parcelle. Cela implique la mise en place d'une solide barrière de protection. Le choix de l'emplacement des 2 zones de buissons se fera par les membres du GODO en tenant compte des besoins de l'exploitant agricole et des attentes du propriétaire du terrain. Afin d'apporter un regard de botaniste au projet il est proposé de planter dans la mesure du possible différentes espèces d'églantier et rosier sauvages adaptés au climat du vallon de Cergnement.

## 2.2 Achats des plantes, du matériel et plantation des épineux

Les espèces d'églantier seront demandées dans la mesure du possible auprès des jardins botaniques. Les buissons épineux pourront être de même achetés chez un jardinier spécialisé de la région ou chez Lehmann Plantes SA à Sion. François Estoppey pourra fournir quelques plants sauvages provenant de sa propriété privée à la Forclaz.

Le matériel de protection contre le bétail sera acheté par exemple chez Rovagro. 40 piquets (Piquet châtaignier 170 x Ø 8cm) et 40 mètres de grillage (Grillage Agriplace lourd, 140 cm) (Rovagro, 2022a,b).

Alpes vivantes, un pas pour la nature des Alpes vaudoises

Il faudra prévoir du jus de fumier pour tremper (praliner) les racines et du fumier à mettre autour des plants. Le fumier sera certainement fourni par un paysan. Le cas échéant un sac de fumier composté sera acheté.

Les églantiers seront plantés avec le soutien des membres du GODO et de certains membres de l'association Caroline et Juste Olivier durant l'automne 2022. Le travail de plantation sera effectué bénévolement par les membres.

### **2.3 Suivi du projet**

Chaque année un contrôle de présence de la pie-grièche écorcheur sera effectué en période de nidification afin de pouvoir suivre l'évolution de cette population à Cergnement et si nécessaire assurer l'entretien des deux zones buissonneuses.

## **3 Un plan financier**

Sur demande

Le budget susmentionné prend en compte l'achat des buissons épineux, l'achat de la clôture et des piquets, la plantation des buissons en 2022 et le suivi annuel des populations dans le vallon de Cergnement en 2023 et 2024.

#### 4 Un planning des réalisations

Les principales actions auront lieu en 2022 (Tableau 2).

Actions planifiées	2022				2023				2024			
	01-03	04-06	07-09	10-12	01-03	04-06	07-09	10-12	01-03	04-06	07-09	10-12
Achats des buissons épineux												
Achats matériels de protection												
Journée de plantation												
Suivi annuel												

Tableau 2 : planning des actions planifiées

#### 5 Personnes de contact et responsables du projet

Jean-Christophe Fallet :

Secrétaire exécutif de Alpes vivantes

Alpes vivantes

C/o Jufer Sally-Ann

Rue du Carroz 23

1867 Ollon

Courriel: [info@alpesvivantes.ch](mailto:info@alpesvivantes.ch)

Tel: 078 919 99 57

[www.alpesvivantes.ch](http://www.alpesvivantes.ch)

Francois Estoppey :

Ornithologue et représentant du groupe ornithologique des Ormonts (GODO)

Chemin du Tour de la Golette 36

1866 La Forclaz/VD

Courriel: [franest@bluewin.ch](mailto:franest@bluewin.ch)

Tel: 024 466 66 26 / 079 6503748

Madame Dominique Olgiati-Des Gouttes :

Propriétaire de la maison d'été de Catherine et Juste Olivier à Cergnement

189 rte du Mandement CH-1242 Satigny

Courriel : [cdominique@bluewin.ch](mailto:cdominique@bluewin.ch)

Tel : 022 753 81 01 / 079 757 08 91

#### 6 Conclusion

Notre projet va permettre à la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) de s'installer durablement dans le cadre encore préservé du vallon de Cergnement si cher aux poètes Caroline et Juste Olivier.

## 7 Références

BirdLife, 2020. La pie-grièche écorcheur est l'oiseau de l'année 2020, <https://www.birdlife.ch/fr/content/la-pie-grièche-ecorceur-est-loiseau-de-lannée-2020>

Estoppey, F., Morard, E., Chatelain, A.-L., Lecler, H., 2021. Mise en valeur du patrimoine naturel du Cergnement, propriété des descendants de Caroline et Juste Olivier. Mandat de l'Association Caroline et Juste Olivier et Alpes Vivantes. 35 pp.

FiBL, 2020. La pie-grièche écorcheur est l'oiseau de l'année 2020, <https://www.bioactualites.ch/actualites/nouvelle/la-pie-griche-ecorceur-oiseau-de-lannée-2020.html>

Knaus, P. et al. 2018. Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013-2016 , Distribution et évolution des effectifs des oiseaux en Suisse et au Liechtenstein, Station Ornithologique Suisse, 2018.

Olivier, J., 1855. Les chansons lointaines : poèmes et poésies (2nde éd.) / par Juste Olivier, 2<sup>nde</sup> , Ed Mathey, Berne

Rovagro, 2022a. Piquet de clôtures. <https://www.rovagro.ch/fr/clotures-permanentes/4154-piquet-chataignier-170-x-o-8cm.html>

Rovagro, 2022b. Grillage. <https://www.rovagro.ch/fr/clotures-permanentes/4092-grillage-agriplace-lourd.html?option=2>

Vaud, 2019. PLAN D'ACTION BIODIVERSITÉ 2019-2030, DGE – Division Biodiversité et Paysage, Août 2019

## 8 Annexes

8.1 Annexe 1 : rapport du Godo « Mise en valeur du patrimoine naturel du Cergnement, propriété des descendants de Caroline et Juste Olivier »

Le document est disponible sur demande.